

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

PRODUIT

Nom du produit: HUILE VELOCITE NO 3 DE MOBIL

Description du produit: Huile de base et additifs

Emploi prévu: Huile de circulation/d'engrenages

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur: EXXON MOBIL CORPORATION

3225 GALLOWS RD.
 FAIRFAX, VA. 22037 États-Unis

24 Hour Health Emergency

609-737-4411

Téléphone d'urgence – Transports

800-424-9300

N° de transport d'ExxonMobil

281-834-3296

Données techniques sur le produit

800-662-4525, 800-947-9147

Adresse Internet des FS

<http://www.exxon.com>, <http://www.mobil.com>

SECTION 2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Sustances Dangereuses ou Complexes À Déclarer

Nom	CAS#	Concentration*	Toxicité aiguë
DISTILLAT LÉGER PARAFFINIQUE (PÉTROLIER) RAFFINÉ PAR SOLVANT	64741-89-5	10 - 20%	None
Distillat moyen (pétrole) adouci	64741-86-2	80 - 90%	None

* Les concentrations sont en pourcentage massique sauf si la matière est un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage volumique.

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce matériel est considéré comme dangereux selon les directives réglementaires (voir Section 15).

Effets Physiques et Chimiques

COMBUSTIBLE. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables.

Les vapeurs

accumulées peuvent donner lieu à une vaporisation instantanée ou exploser si elles s'enflamment.

Cette matière peut accumuler des charges électrostatiques et possiblement provoquer une inflammation.

EFFETS SUR LA SANTÉ

En cas d'ingestion, susceptible d'être aspiré dans les poumons et d'y causer des lésions. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'injection sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves.

Identificateur de danger NFPA: Santé: 0 Inflammabilité: 2 Réactivité: 0
 Identificateur de Santé: 0* Inflammabilité: 2 Réactivité: 0

danger HMIS:

REMARQUE: Ne pas utiliser cette matière à d'autres fins que celles qui sont prévues à la section 1 sans l'avis d'un expert. Les études sur la santé ont révélé qu'une exposition à ce produit chimique peut poser des risques pour la santé humaine qui varient d'une personne à l'autre.

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SOINS

INHALATION

Retirer la personne de la zone d'exposition. Ceux qui dispensent de l'aide doivent éviter de s'exposer ou d'exposer d'autres personnes. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation respiratoire, d'étourdissement, de nausée ou d'évanouissement, obtenir une aide médicale immédiate. Si la respiration s'est arrêtée, utiliser un appareil mécanique pour assister la ventilation ou pratiquer le bouche à bouche comme méthode de réanimation.

CONTACT CUTANÉ

Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Faire laver les vêtements souillés avec de les reporter. Si le produit est injecté dans la peau ou sous la peau, ou dans une quelconque partie de l'organisme, peu importe l'aspect ou la taille de la lésion, faire évaluer immédiatement la personne par un médecin comme si c'était une urgence chirurgicale. Même si les premiers symptômes d'une injection sous pression peuvent être minimes ou inexistantes, un traitement chirurgical rapide au cours des premières heures peut grandement réduire la gravité de la lésion par la suite.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas faire vomir.

NOTE AU MÉDECIN

En cas d'ingestion, la matière peut être aspirée dans les poumons et provoquer une pneumonite chimique. Traiter la personne comme il se doit.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Instructions de lutte contre l'incendie: Évacuer la zone. Empêcher les eaux de ruissellement issus de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou dans le réseau d'eau potable. Les pompiers doivent porter l'équipement de protection standard et, dans un espace confiné, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les récipients exposés au feu et protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie: COMBUSTIBLE. Matière dangereuse. Les pompiers devraient porter l'équipement protecteur énuméré à la section 8.

Produits de combustion dangereux: Vapeurs, fumées, Aldéhydes, Oxydes de soufre, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone,

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair [Méthode]: >76°C (169°F) [ASTM D-92]

Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LIE: N/D LSE: N/D

Température d'auto-inflammation: N/D

SECTION 6

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, avertir les autorités compétentes conformément au règlement en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Éviter tout contact avec la matière déversée. Avertir les habitants des environs ou des zones sous le vent, ou les évacuer s'il y a lieu, en raison de la toxicité ou de l'inflammabilité de la matière. Voir la section 5 pour les renseignements sur la lutte contre l'incendie. Voir la section Identification des dangers pour les principaux dangers. Voir la section 4 sur les premiers soins à dispenser. Se reporter à la rubrique 8 pour les conseils sur les équipements minimes de protection individuelle. Des équipements supplémentaires peuvent aussi être nécessaires, dépendant sur les circonstances et/ou l'expertise des répondants à l'urgence.. Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H₂S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Il est recommandé de porter des gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne sont pas appropriés pour une utilisation d'urgence. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique et, si nécessaire, résistante à la chaleur et calorifugée. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

GESTION DES DÉVERSEMENTS

Déversement terrestre: Éliminez toutes les sources d'allumage, telles que des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes, et défense de fumer dans la région immédiate. Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Mettre à la terre tout le matériel utilisé quand on manipule le produit. Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dedans. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. On peut utiliser une mousse supprimant l'émission de vapeurs pour réduire celles-ci. Utiliser des outils anti-étincelles propres pour recueillir la matière à absorber. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs, mais ne pas empêcher l'inflammation dans des espaces confinés. Petits déversements : absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants pour une élimination ultérieure. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.

Déversement dans l'eau: Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Circonscrire le déversement immédiatement au moyen d'estacades. Éliminer les sources d'inflammation. Avertir les autres expéditeurs. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et sur terre sont fondées sur le scénario de déversement le plus probable de ce produit; cependant, la situation géographique, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) les vagues ainsi que la direction et la vitesse du courant peuvent beaucoup influencer sur les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux. Nota : le règlement local peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

MESURES DE PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Déversements importants : construire une digue à bonne distance du liquide déversé pour le récupérer ou l'éliminer ultérieurement. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés.

SECTION 7

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter tout contact avec la peau. Prévenir les petits déversements et les petites fuites pour éviter le risque de glisser. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)

Accumulateur de charges statiques: Cette matière accumule les charges électrostatiques.

ENTREPOSAGE

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Tenir le contenant fermé. Manipuler les contenants avec prudence. Ouvrir lentement afin de maîtriser le relâchement de pression qui peut se produire. Entreposer dans un endroit frais, bien aéré. Les récipients de stockage doivent être mis à la terre et à la masse.

Les fûts stationnaires ou de transfert de matériel et l'équipement associé doivent être mis à la terre et connectés afin de prévenir une accumulation de charge électrostatique.

SECTION 8

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom de la substance	Forme	Limite/Norme			Remarque	Source
DISTILLAT LÉGER PARAFFINIQUE (PÉTROLIER) RAFFINÉ PAR SOLVANT	Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3			ACGIH
DISTILLAT LÉGER PARAFFINIQUE (PÉTROLIER) RAFFINÉ PAR SOLVANT	Brouillard.	TWA	5 mg/m3			ACGIH

Limites d'exposition/normes visant les substances susceptibles de se former au cours de la manutention du produit : En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, les valeurs suivantes sont recommandées : 0,5 mg/m³ - INRS/CRAM Valeur Moyenne d'Exposition (VME); 5 mg/m³ - ACGIH TLV; 10 mg/m³ - ACGIH STEL.

NOTA : les limites et les normes ne sont données qu'à titre indicatif. Observer le règlement en vigueur.

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le degré de protection et la nature des contrôles nécessaires varieront selon les conditions d'exposition possibles. Mesures de contrôle à considérer :

Prévoir un dispositif de ventilation antidéflagrant pour maintenir l'exposition en dessous des limites admissibles.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie selon les risques d'exposition comme les utilisations, les pratiques de manutention, la concentration et l'aération. Les renseignements fournis ci-après sur la sélection de l'équipement de protection à utiliser avec cette matière supposent qu'on en fait un usage normal comme prévu.

Protection respiratoire: Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations de contaminant dans l'air à un niveau qui permet de protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut être approprié. Choisir, utiliser et entretenir les respirateurs conformément aux prescriptions réglementaires, le cas échéant. Types de respirateurs à considérer pour cette matière :

Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation normales avec une bonne aération.

Dans le cas de fortes concentrations dans l'air, porter un respirateur par adduction d'air homologué, à pression positive. Le port d'un respirateur à adduction d'air avec une bouteille de réserve peut être approprié quand la teneur en oxygène est insuffisante, que les précurseurs de gaz/de vapeurs sont faibles ou que la capacité ou le débit des filtres de purification de l'air peut être dépassé.

Protection des mains: Tout renseignement particulier sur les gants est tiré de documents publiés et de données sur le fabricant des gants. Les conditions de travail peuvent influencer beaucoup sur la durabilité des gants; les inspecter et remplacer les gants usés ou endommagés. Genres de gants à porter pour cette matière:

En cas de contact prolongé ou répété probable, le port de gants résistant aux produits chimiques est recommandé. Si le contact avec les avant-bras est probable, porter des gants à manchette.

Protection des yeux: Si le contact est probable, le port de lunettes de protection avec écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement particulier fourni sur les vêtements est tiré de documents publiés ou des données du fabricant. Types de vêtements à porter pour cette matière :

En cas de contact prolongé ou répété probable, le port de vêtements résistant aux produits chimiques et à l'huile est recommandé.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle comme se laver les mains après avoir manipulé la matière et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver périodiquement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyés. Assurer une bonne tenue des lieux.

MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique: liquide
Couleur: Ambre
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: N/D

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Densité (à 15 °C): 0.801
Point d'éclair [Méthode]: >76°C (169°F) [ASTM D-92]
Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LIE: N/D LSE: N/D
Température d'auto-inflammation: N/D
Point d'ébullition / Intervalle: > 260°C (500°F) [Estimation]
Densité de vapeur (air = 1): > 1 à 101 kPa [Estimation]
Tension de vapeur: < 0.133 kPa (1 mm Hg) à 20°C [Estimation]
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): N/D
pH: N/A
Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau): N/D
Solubilité dans l'eau: Négligeable
Viscosité: 1.98 cST (1.98 mm²/sec) à 40°C
Propriétés oxydantes: Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation: N/D
Point de fusion :: N/A
Point d'écoulement: -33°C (-27°F)
Extrait de diméthylsulfoxyde (huile minérale seulement), IP-346: < 3 %m

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Matière stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER: Flamme nue et sources d'inflammation à haute énergie.

MATÉRIAUX À ÉVITER: Oxydants puissants

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: La substance ne se décompose pas à température ambiante.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Voie d'exposition	Conclusion / Remarques
Inhalation	
Toxicité: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minime. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Une température élevée ou une action mécanique peut entraîner la formation de vapeurs, de brouillards ou de fumées susceptibles d'irriter les yeux, le nez, la gorge ou les poumons. Basé sur l'évaluation des composants.
Ingestion	
Toxicité: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minime. Basé sur l'évaluation des composants.
Peau	
Toxicité: Pas de donnée sur le point final	Toxicité minime. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Peut assécher la peau et entraîner une gêne et une dermatite. Basé sur l'évaluation des composants.
Œil	
Irritation: Pas de donnée sur le point final	Peut causer une légère gêne oculaire de courte durée. Basé sur l'évaluation des composants.

EFFETS CHRONIQUES OU AUTRES

Produit seul:

De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

Contient:

Distillats moyens: Cancérogène lors d'essais sur l'animal. Les essais d'application cutanée à vie produisent des tumeurs, mais le mécanisme est lié à la répétition des cycles de lésions cutanées et d'hyperplasie restauratrice. Ce mécanisme est considéré peu probable chez l'homme, chez qui une telle irritation cutanée prolongée ne serait pas tolérée. Ne cause pas de mutations in vitro. L'inhalation de vapeurs ne produit pas d'effets sur la reproduction ou le développement lors d'études sur l'animal. Chez l'animal, l'inhalation de concentrations élevées provoque une irritation des voies respiratoires, des changements pulmonaires et une certaine baisse de la fonction respiratoire. Non sensibilisant lors d'essais sur l'animal.

On peut obtenir des renseignements complémentaires sur demande.

Statut CMR: Néant.

Nom chimique	Numéro CAS	Listes réglementaires
DISTILLAT LÉGER PARAFFINIQUE (PÉTROLIER) RAFFINÉ PAR SOLVANT	64741-89-5	4

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1
2 = CIRC 2A

3 = CIRC 2B
4 = ACGIH ALL

5 = ACGIH A1
6 = ACGIH A2

Les renseignements fournis sont fondés sur les données qui existent sur la matière, ses ingrédients et d'autres matières comparables.

ÉCOTOXICITÉ

Matière -- Effet toxique attendu pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets néfastes à long term l'environnement aquatique.

MOBILITÉ

Constituant volatil -- Très volatil, se décompose rapidement dans l'air. Ne devrait pas se séparer pour former des sédiments et des solides résiduels.

Composante moins volatile -- Peu soluble, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre. Devrait se décomposer pour se déposer dans les solides des eaux usées.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Biodégradation:

Majorité des constituants -- Ce produit devrait être essentiellement biodégradable.

Oxydation atmosphérique:

Constituant volatil -- Devrait se dégrader rapidement dans l'air.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Majorité des constituants -- Risque de s'accumuler dans les organismes vivants; cependant, le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou la biodisponibilité.

AUTRES INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COV: 641.5 g/l [ASTM E1868-10]

SECTION 13

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations d'élimination fondées sur la matière telle qu'elle est fournie. Son élimination doit respecter les lois et règlements en vigueur et les caractéristiques de la matière au moment de son élimination.

CONSEILS RELATIFS À L'ÉLIMINATION

Le produit peut être brûlé dans un incinérateur à air contrôlé, à construction fermée pour la valeur du combustible ou éliminé par incinération supervisée, à température très élevée pour prévenir la formation de produits de combustion indésirables. Protégez l'environnement. Éliminez l'huile usagée dans des sites désignés. Minimisez le contact avec la peau. Ne pas mélanger des huiles usagées avec des solvants, des liquides à frein ou des fluides de refroidissement.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Mise en garde concernant les contenants vides. (le cas échéant) : Les contenants vides peuvent contenir un résidu et être dangereux. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES CONTENANTS À LA CHALEUR, À LA FLAMME, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À UNE AUTRE SOURCE D'INFLAMMATION; ILS PEUVENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES POUVANT ÊTRE MORTELLES. Ne pas tenter de remplir ou de nettoyer le contenant car le résidu est difficile à enlever. Purger complètement les fûts vides, poser leurs bondes comme il se doit et les expédier sans tarder à un rénovateur de fûts. Éliminer les contenants dans le respect de l'environnement et de la réglementation gouvernementale.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE (TDG): Non réglementé pour le transport terrestre

Note: Si livré par voie maritime, la classification TMD sera SEA (IMDG).

TERRE (DOT)

Nom d'expédition correct: HUILE DE PÉTROLE
Classe et division de danger: LIQUIDE INFLAMMABLE
Numéro d'identification: 1270
Groupe d'emballage: III
Numéro ERG: 128
Étiquette(s): NONE
Nom du document de transport: UN1270, HUILE DE PÉTROLE, LIQUIDE COMBUSTIBLE, GE III

Note: Cette matière n'est pas réglementée par 49 CFR dans un contenant d'une capacité de 119 gallons ou moins transporté uniquement sur terre, tant que ce n'est pas un déchet dangereux, un polluant marin ou qu'elle n'est pas considéré expressément comme une substance dangereuse.

SEA (IMDG)

Nom d'expédition correct: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillat moyen adouci)
Classe et division de danger: 9
EMS Number: F-A, S-F
Numéro UN: 3082
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: Oui
Étiquette(s): 9
Nom du document de transport: UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (distillat moyen adouci), 9, GE III, POLLUANT MARIN

AIR (IATA)

Nom d'expédition correct: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillat moyen adouci)
Classe et division de danger: 9
Numéro UN: 3082
Groupe d'emballage: III
Étiquette(s): 9, EHS
Nom du document de transport: UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (distillat moyen adouci), 9, GE III

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SIMDUT: Catégorie B, division 3 : Liquides combustibles

Ce produit a été classé selon les critères de dangerosité du règlement sur les produits contrôlés et sa fiche signalétique contient tous les renseignements prescrits par le Règlement sur les produits contrôlés.

LCPE: Les constituants de ce produit figurent sur la liste intérieure (LI), sont exempts, ou ont été annoncés sous

LCPE.

Conforme aux exigences nationales/régionales suivantes en matière d'inventaire chimique: AICS, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

Les composants suivants figurent sur les listes ci-dessous: Néant.

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = TSCA 4
2 = TSCA 5a2

3 = TSCA 5e
4 = TSCA 6

5 = TSCA 12b
6 = INRP

SECTION 16	AUTRES INFORMATIONS
-------------------	----------------------------

N/D = Non déterminé, N/A = Néant, Sans objet

CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE COMPREND LES RÉVISIONS SUIVANTES:

Aucune information révisée n'est disponible.

TEXTE DE L'ÉTIQUETTE DE MISE EN GARDE:

Contient: Distillat moyen (pétrole) adouci
SIMDUT: Catégorie B, division 3 : Liquides combustibles

DANGERS POUR LA SANTÉ

En cas d'ingestion, susceptible d'être aspiré dans les poumons et d'y causer des lésions.

DANGERS PHYSIQUES

COMBUSTIBLE. Cette matière peut accumuler des charges électrostatiques et possiblement provoquer une inflammation.

MESURES DE PRÉCAUTION

Éviter tout contact avec la peau. Observer les consignes de mise à la masse et de mise à la terre. Cependant, ces précautions ne peuvent pas éliminer le hazard d'accumulation électrostatique.

PREMIERS SOINS

Œil: Rincer à grande eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.

Voie orale: Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas faire vomir.

Peau: Laver les régions touchées à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Faire laver les vêtements souillés avec de les reporter. Si le produit est injecté dans la peau ou sous la peau, ou dans une quelconque partie de l'organisme, peu importe l'aspect ou la taille de la lésion, faire évaluer immédiatement la personne par un médecin comme si c'était une urgence chirurgicale. Même si les premiers symptômes d'une injection sous pression peuvent être minimes ou inexistant, un traitement chirurgical rapide au cours des premières heures peut grandement réduire la

gravité de la lésion par la suite.

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone (CO2) pour éteindre les flammes.

DÉVERSEMENT/FUITE

Déversement terrestre: Éliminez toutes les sources d'allumage, telles que des fusées éclairantes, des étincelles ou des flammes, et défendez de fumer dans la région immédiate. Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. On peut utiliser une mousse supprimant l'émission de vapeurs pour réduire celles-ci. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants. Petits déversements : absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants pour une élimination ultérieure. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié. Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dedans.

Déversement dans l'eau: Colmater la fuite si c'est possible de le faire sans risque. Circonscrire le déversement immédiatement au moyen d'estacades. Avertir les autres expéditeurs. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Déclarer les déversements comme il est exigé aux autorités compétentes. Obtenir les conseils d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Utilisation

Non destiné ni adapté à une utilisation à l'intérieur ou aux alentours d'un logement ou d'une habitation.

Les renseignements et les recommandations contenus dans les présentes étaient, à la connaissance de l'Impériale, exacts et fiables à la date de leur publication. L'Impériale ne répond de l'exactitude de l'information que s'il s'agit de la version la plus à jour qu'elle a distribuée. Ces renseignements et ces recommandations sont publiés à l'intention de l'utilisateur et c'est à celui-ci de s'assurer qu'ils sont complets et conformes à l'usage qu'il compte faire du produit. L'acheteur qui remballage le produit est prié de consulter son conseiller juridique pour s'assurer que l'information sur la santé, la sécurité et les autres renseignements nécessaires figurent sur les contenants. Adresser aux manutentionnaires et aux utilisateurs les mises en garde et les consignes de manutention qui s'imposent. Il est formellement interdit de modifier ce document. Sauf dans les cas où la loi l'autorise, il est interdit de reproduire ou de retransmettre ce document en tout ou en partie.

DGN: 2007283XUS (553803)

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés